



ACTUALITE

Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique organise une rencontre de communication dans la province de Smara au sujet de la réforme de l'exploitation des carrières

Des responsables des services centraux du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique ont tenu une réunion, le jeudi 7 novembre 2013 au sein de la préfecture de la province de Smara, présidée par M. le Gouverneur de ladite province et en présence des parlementaires, des élus, et des chefs de services extérieurs. Cette réunion a été consacrée à la présentation de la réforme du système de l'exploitation et le projet de création d'un pôle industriel pour valoriser les matériaux de construction extraits des carrières dans la province.

Dans son allocution, M. le Gouverneur a confirmé l'importance de la création du pôle industriel et l'importance du projet de création d'un pôle industriel et a salué l'approche adoptée par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (METL) pour sa promotion en partenariat avec les responsables dans la province et la mise en place d'une coopération entre les services centraux et locaux pour développer les mécanismes de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion du secteur d'exploitation des carrières en général.

Dans son intervention, M. le Directeur des Affaires Techniques et la Relation avec la Profession du METL a souligné que les matériaux de construction sont considérés comme des éléments essentiels dans la réalisation des projets de construction et des travaux publics. Par conséquent, nous devons rationaliser leur exploitation et les utiliser dans le contexte du professionnalisme, de la compétitivité et de la qualité de service, tout en développant des industries connexes. Ce qui permettra de réhabiliter le secteur des carrières tout en réduisant l'impact négatif de leur exploitation sur l'environnement et en accompagnant le développement économique que connaît notre pays.

Parmi les résultats attendus de l'organisation de ce secteur, la création de pôles industriels pour valoriser les matériaux extraits dans les régions qui disposent d'une réserve importante de matériaux caractérisés par leur bonne qualité. Parmi les régions qui ont été identifiées à ce jour : la province de Benslimane, la province de Smara et la province de Taza. Cette stratégie sera généralisée sur le reste des régions du Royaume.

Au cours des deux présentations sur la réforme du système de l'exploitation des carrières et le projet de la création d'un pôle industriel pour valoriser les matériaux de





construction extraits des carrières de la province de Smara, il a été souligné que l'objectif est de réguler le secteur, promouvoir les investissements et intensifier la surveillance technique environnementale et la surveillance concernant la perception des impôts, et ce, en cohérence avec les résultats des plans régionaux pour la gestion des carrières dont dispose le projet de loi relatif à l'exploitation des carrières. Il est attendu que cette réforme contribue à l'égalité des chances, garantit la liberté de l'initiative et l'esprit d'entrepreneuriat, ainsi que l'égalité entre les investisseurs dans ce domaine pour la création d'une valeur ajoutée (opportunités d'emploi, formation, recherche et innovation) associée à ce pôle industriel.

Les parlementaires et les élus, de leur côté, ont souligné la nécessité d'immuniser l'exploitation des carrières et de lutter contre l'exploitation aveugle que connaissent certaines carrières, et ce, à travers l'intensification de la surveillance pour que les carrières contribuent au développement des ressources des collectivités territoriales et réduisent l'impact négatif sur l'environnement en préservant les richesses et les pierres de haute qualité (silice, quartz) qui abondent dans la région de Smara. Ils ont, par ailleurs, salué l'importance donnée par le gouvernement aux provinces du sud ainsi que la stratégie du METL pour son approche de proximité.

L'accent a également été mis sur la nécessité de la participation des acteurs locaux dans l'étude sur la création de ce pôle industriel, en tenant compte des besoins de l'entreprise locale de sorte que ce projet ait un effet positif sur l'économie locale et sur la promotion de l'emploi tout en préservant les pierres qui contiennent des sculptures/calligraphies et qui sont considérées comme un héritage culturel.

Les représentants du METL ont assuré que parallèlement à l'élaboration de cette étude, il sera également élaboré une étude sur le plan régional pour la gestion des carrières à la région de Goulmim-Smara, qui vise la réalisation d'un inventaire exhaustif des carrières exploitées ou abandonnées, la réserve des matériaux dont dispose la région, ainsi que les zones où il sera interdit d'exploiter les carrières.

